

GENDARMERIE NATIONALE	
COMPAGNIE DE ...	
UNITE Brigade de	
CEDE UNITE 01739	PROCÈS-VERBAL N° / 197 472 du 13 Août 1979

PROCÈS - VERBAL

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

M. 08-79

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE	
306345	
N° PIÈCE	N° FEUILLET

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

O.V.N.I. observé le samedi à , par Monsieur M J ,
 Directeur de l'Hospice de cette localité.

NOUS SOUSSIGNÉ(S) R , A , Adjudant.

~~VOUS SOUSSIGNÉ(S)~~

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

~~XXXXXXXXXXXX~~ Lundi 13 Août 1979 à 8 heures 30, Monsieur M J ans, directeur de l'hospice de , domicilié dans la même localité, se présentait de lui-même pour nous signaler que le mardi 13, vers 21 heures 10, à partir de la terrasse de son pavillon, il avait observé vers l'Ouest, à la limite de la ligne d'horizon, en dessous le plafond des nuages, alors que ceux-ci étaient bas, trois disques d'assez grandes dimensions, lumineux de couleur feu rouge orangé, disposé comme suit: deux côtes à côtes, le troisième au dessus comme anneaux olympiques. Au bout de quelques secondes, ces trois disques s'étaient résorbés en basculant de manière à faire un trait lumineux, horizontale, qui est parti à grande vitesse vers le Nord en se perdant presque aussitôt dans les nuages.

Il précisait que son épouse avait observé ce phénomène et que ses voisins V en avaient vu la phase finale, c'est à dire le trait lumineux.

Il ajoutait qu'il avait téléphoné au service Météo de lequel lui avait répondu qu'il ne pouvait expliquer le phénomène; qui d'ailleurs ne leur avait pas été signalé.

-.- E N Q U E T E -.-

A notre connaissance, Monsieur M est un homme sérieux, réfléchi. Il nous confirmait par écrit ses observations (Pièce n° 2).


Son épouse, verbalement nous a confirmé les dires de son mari. Elle n'a pu expliquer le phénomène. Quant aux époux V , qui demeurent dans un pavillon, en dessous de celui de notre informateur, ils nous ont dit avoir vu la fin d'un trait lumineux.

Sur un point, tous étaient du même avis; le soleil se couche légèrement plus à gauche de l'endroit où le phénomène a été observé, le plafond nuageux était épais et bas et la ligne d'horizon bouchée par les nuées.

Après avoir rendu compte à notre Commandant de Compagnie à , nous avons consulté l'observatoire de lequel en réponse par lettre du 28 Août dont copie est jointe au présent, a émis l'avis d'un phénomène dû au soleil.

En annexe du présent, nous joignons une photo de l'horizon vu à partir de la terrasse de Monsieur M , photo sur laquelle nous avons la position approximative des trois disques aperçus et leur direction de fuite (à la hauteur des 3 et 4ème fils électriques de ligne électrique visible sur la photo.

Nous joignons également une photocopie d'une carte de la région avec indications de la direction d'observation du phénomène qui se situe, par rapport à , entre la ligne d'horizon et la première ligne de crête qui se trouve au delà de la route départementale soit la graduation 50 de la boussole Mle 22 en usage dans la Gendarmerie.

DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/> 1 -Mr le Préfet de la	DATE DE CLOTURE LE 11 Septembre	VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ Lt-Colonel N
	<input type="checkbox"/> 2 -Mr le Procureur de la République à		
	<input type="checkbox"/> 3 -Mr le Général Cdt la Région Aérienne		
	<input checked="" type="checkbox"/> 4 - XXXXXXXXXXXX Mr le Ministre des Armées, Directeur Gendarmerie et Justice Militaire - Bureau Emploi - Rensei		
	<input type="checkbox"/> 5 Section Operation.		

GROUPEMENT
de la
COMPAGNIE OU ESCADRON
de
UNITÉ
Brigade de

PROCÈS - VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

O V N I / M

/11.8.79

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 1472 / 1979

PERSONNE ENTENDUE Mr H J , témoin

RÉFÉRENCES

CE JOUR, adjudant F A

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

VU LES ARTICLES

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

A son domicile, à 11 heures 30

Mr H J , Directeur de l' Hospice de
demeurant à
Né à le

nous déclare :

Le samedi 11 août 1979, vers 21 heures 10, 21 heures 15, je me trouvais sur la terrasse de mon pavillon lorsque j' ai vu un phénomène que je ne puis expliquer.

Je ne l' ai pas vu apparaître.

En direction de l' Ouest, au dessus de la ligne d' horizon, à 40, 45 degrés en dessous du plafond des nuages gris, sur un fond gris et bouché, j' ai vu trois disques lumineux aux contours nets, couleur feu rouge orangé, d' un diamètre évalué à l' oeil à 30 cms environ, disposés suivant le dessin que je vous remet.

J' ai appelé mon épouse qui a vu comme moi les trois disques.

Elle m' a dit avoir peur.

Je n' ai pas pu prendre de photo faute de pellicule.

J' ai appelé à témoin Mr et Mme V qui ont assisté à la phase finale du phénomène : les disques se sont réorbés sous la forme d' un trait horizontale qui est parti rapidement vers le Nord, disparaissant sans les nuages.

C' est tout.

le 13 août 1979 à 11 heures 20.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j' y persiste et n' ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher (a signé au carnet de déclarations).

OBSERVATOIRE
DE L' UNIVERSITE DE

le 28 août 1979

TEL

FP/Mon.

Le Directeur de l' Observatoire

à

Adjudant R
Commandant la brigade de gendarmerie de

V/ Réf : CM n° 32600 du 2.8. 68
PV n° 472 BT

Objet : OVNI observé le 11 août 1979, vers 21 h 10 à

Après lecture du procès-verbal établi selon les déclarations
de Monsieur M J :

- Nous vous informons qu' aucun phénomène identique ne nous
a été signalé.

- Nous tirons, a priori, les conclusions suivantes : les
données techniques relativement précises indiquent que le phénomène
observé s' est déroulé dans la direction approximative du soleil,
peu avant son coucher. Il est fréquent que l' émission lumineuse du
soleil couchant provoque dans un ciel nuageux des effets optiques
aussi complexes que spectaculaires, souvent d' une couleur rouge orangée
due à l' absorption sélective de la lumière par la vapeur d' eau des
basses couches de l' atmosphère.

- Il appartient au GEPAN de tirer des conclusions plus
circonstanciées, et de provoquer éventuellement une enquête approfondie.

Signé : F. P



Horizon en direction de " N où l'on
 a observé le phénomène
 - Photo prise de la terrasse de 1^{re} habitation
 N
 - les 3 disques représentent approximativement
 1^{er} endroit et le phénomène observé - la flèche
 le sens de disparition

Extrait de la carte de la région de
 Feuille XVII - 1
 Echelle 1 / 50.000ème - type 1982

X = habitation N
 Flèche - direction de 1^{re} observation

